



# *La Gazette de Saint-Germain-Laval*



*Votre nouveau conseil municipal*

## **PROCHAIN CONSEIL PUBLIC**

Mardi 19 Juin 2001  
20 h 30 : Salle de la Mairie



Directeur de la publication : M.C. de Saint-Loup, Maire  
Responsable de la rédaction : M. HUSSON, Adjoint à l'Information  
Distribution : Mairie de Saint-Germain-Laval  
Conception et réalisation : Imprimerie du Confluent  
Journal imprimé sur papier recyclé pour préserver l'environnement

## Sommaire

Informations utiles p 2  
 Editorial p 3

### ACTUALITES

Compte rendu du conseil municipal public  
 du 26 mars 2001 p 4 -> 6  
 Le budget de Saint-Germain-Laval p 7-8  
 Le budget 2001 p 9 -> 11  
 Urbanisme p 12  
 La police de proximité p 13  
 Action Sociale p 13

### VIE LOCALE

Le civisme et le respect des règles p 14  
 Vacances = Prudence p 15  
 Cérémonie du 1er et du 8 mai p 16  
 Hommage à M. Goix p 16  
 Centre de Loisirs Nathalie p 17 -> 19

### EN BREF

p 20

### VIE ASSOCIATIVE

ESL Karaté - CESAL Judo p 21  
 ACSG Yoga - ESL Football p 22  
 ESL Arts Plastiques - ESL Tennis p 22  
 Le club de l'Âge d'Or p 22  
 Le théâtre " Arc-en-Ciel " p 23

### VIE SCOLAIRE

Ma journée à l'Assemblée Nationale p 24  
 Visite chez les pompiers et à Provins p 24  
 Carnaval des écoles p 25  
 Expo à la maternelle - Kermesse à Courbeton p 25  
 Caisse des Ecoles - Cantine et Garderie p 26  
 HTTP://www. p 26

### JEUX ET LOISIRS

p 27

## INFORMATIONS UTILES

MAIRIE : Standard ..... 01 64 32 10 62

### Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h et 14h à 18h  
 Mardi , mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
 Jeudi de 14h à 17h30 (permanence jusqu'à 19h30)  
 Samedi 10h à 12 h (permanence des adjoints)

### Attention :

**En raison des congés d'été la permanence du jeudi  
 de 17h30 à 19h30 est suspendue.**

- POMPIERS : ..... 18
- POLICE : ..... 17
- SAMU : ..... 15
- CCAS : ..... 01 64 32 67 52
- CCAS : Permanence du mardi : ..... 01 64 32 60 51
- CENTRE DE LOISIRS NATHALIE : ..... 01 64 70 08 38
- STADE DE PONTVILLE : ..... 01 64 31 44 41
- MEDECIN sur la COMMUNE :  
 Madame POGER ..... 01 64 32 04 70
- PHARMACIE sur la Commune :  
 Monsieur REMY ..... 01 64 .32 35 36
- INFIRMIERES : ..... 01 64 32 51 33  
 (Cabinet Centre Commercial)
- HOPITAL de MONTEREAU : ..... 01 64 31 64 31
- PHARMACIE DE GARDE : ..... 01 60 57 20 40  
 (Commissariat après 21h)
- MEDECIN DE GARDE : ..... 01 60 96 30 30  
 (après 20h, 12h le samedi, dimanche et jours fériés)
- GENDARMERIE NATIONALE : ..... 01 64 32 45 24
- G.D.F. (Sécurité dépannage) : ..... 01 60 96 36 31
- E.D.F. (Sécurité dépannage) : ..... 01 60 96 36 28
- EQUIPE D'ANIMATION PASTORALE  
 Madame HORSIN : ..... 01 64 70 03 29

## Maire et Adjoints



De gauche à droite :

**Guy Bayol,**

1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'Action Sociale,  
 du Club de l'Âge d'Or et du Centre de Loisirs.

**Jean Claude Martinez,**

5<sup>ème</sup> adjoint chargé des Sports, de la Culture,  
 des Jeunes et de la Vie Associative.

**Christiane Boulanger,**

4<sup>ème</sup> adjointe chargé des Affaires  
 et Transports Scolaires.

**Gérard Gillet,**

6<sup>ème</sup> adjoint chargé des Travaux,  
 de l'Urbanisme et de l' Environnement.

**Marie Claude de Saint Loup,**

Maire de Saint Germain Laval.

**Michel Husson,**

3<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'Information  
 et de la Communication.

**Jean Tychensky,**

2<sup>ème</sup> adjoint chargé des Finances  
 et des Ressources Humaines.



## **E D I T O R I A L**

**L'**Equipe Municipale que vous avez élue le 11 Mars vous a promis d'inscrire son action dans la transparence. Elle vous présente aujourd'hui son premier dossier, le plus important, celui consacré au Budget de la Commune, en d'autres termes votre Budget.

Comme vous le savez, la plus grande partie de nos recettes provient de l'impôt et des taxes que la Commune perçoit directement ou que l'Etat encaisse à son profit. Le Conseil Municipal estime donc que si vous ne pouvez guère vous opposer au prélèvement fiscal, vous avez le droit de vous assurer que l'utilisation et le maniement des fonds qui sont ainsi exigés de vous, s'effectuent pour le bien de tous, respectent des règles strictes et obéissent à un contrôle rigoureux.

C'est à cette exigence que répond la présentation de ce budget et de tous les dossiers qui vous seront exposés régulièrement à l'avenir, dès qu'ils auront pris forme ou qu'ils seront prêts à être réalisés. Ces dossiers sont nombreux et variés :

- Construction du Centre de Loisirs,
- Rénovation de l'Ecole de Courbeton et construction d'un bâtiment Cantine,
- Réfection de l'assainissement et de la conduite d'eau de la cité de Courbeton et réhabilitation de la voirie,
- Installation de l'assainissement à Tréchy et aux Thibaudes,
- Amélioration de la sécurité routière sur le CD 18, Rue de Merlange, Rue du Château du Bicêtre, Rue du Grand Buisson, dans la Cité Saint-Pierre et sur le CD 29 dans la traversée de Tréchy,
- Création de la Zone d'Aménagement Concerté de Merlange.

Ce dernier dossier revêt une importance particulière par son ampleur et sa complexité, l'engagement financier qu'il suppose. En cas de réussite, il pourrait engendrer des retombées positives en terme de recettes communales.

Toutes ces questions font l'objet d'une étude minutieuse et déboucheront sur les premières grandes décisions pour la rentrée.

**En attendant, nous nous sommes attachés à améliorer en Mairie l'accueil et le service de nos concitoyens et à mettre en valeur notre cadre de vie :**

- la Mairie est ouverte tous les jours de la semaine,
- les adjoints assurent une permanence le samedi,
- la Police de Proximité a été installée à Saint-Germain-Laval en étroite collaboration avec le commissariat de Montereau,
- le matériel technique des Services Municipaux a été remis en état,
- l'équipement informatique des écoles a été lancé,
- un gros effort d'entretien de notre environnement a été entrepris et sera accentué dans les prochains jours,
- les fleurs ont fait leur apparition et l'embellissement de la Commune sera fourni dans tous les hameaux, ...

Bref, tout un travail de terrain qui commence à porter ses fruits ! D'autres projets naîtront à l'automne. Les vacances viennent à point pour y réfléchir, vacances que je vous souhaite agréables, pleines de soleil et réussies. Un dernier mot sur notre journal communal avant de clore ce premier éditorial. Je souhaite faire de cette publication non seulement un instrument d'informations sur la vie de notre Village, ses projets, ..., mais aussi un élément de dialogue entre le Conseil Municipal et les Habitants où l'humour n'est pas interdit.

Pour ce faire, le journal a changé de nom, il s'appelle :

**" La Gazette de Saint-Germain-Laval "**

Le Maire  
Marie-Claude de Saint Loup

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2001

L'an deux mil un, le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-Laval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation d'un Conseiller Municipal délégué,
- Détermination de la rémunération du Maire, des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué,
- Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
- Création de Commissions Municipales,
- Désignation des délégués au sein des divers Syndicats,
- Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein du C.C.A.S.,
- Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles,
- Affaires diverses et questions diverses.

### Désignation d'un Conseiller Municipal délégué

En vertu de l'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a été autorisée à nommer, par arrêté, Monsieur Dany DUDILLIEU, Conseiller Municipal délégué, qui sera chargé des Fêtes et Cérémonies – Gestion des Salles.

### Détermination de la rémunération du Maire, des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal fixe les taux d'indemnité de fonction :

- 43 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique pour Mme de SAINT LOUP Marie-Claude, Maire,
- 36,10 % de 31 % de l'indemnité de fonction du Maire pour Messieurs BAYOL Guy, TYCHENSKY Jean, HUSSON Michel, Madame BOULANGER Christiane, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, GILLET Gérard,
- 23,40 % de 31 % de l'indemnité de fonction du Maire pour Monsieur DUDILLIEU Dany.

Ces indemnités seront versées à compter du 17 Mars 2001, date d'entrée en fonction des nouveaux élus.

### Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions prévues à l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéas 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 15, 16 et 17).

Ces délégations sont prises dans le but de faciliter la bonne marche de l'Administration Communale. En cas d'empêchement de Madame le Maire, les Adjoints seront chargés de prendre en son nom les décisions dont elle a reçu délégation.

### Création de Commissions Municipales

#### 1ère Commission :

Action Sociale, CCAS, Logement, Aide à domicile, Club de l'Age d'Or

- Président : Madame le Maire  
Membres : M. BAYOL, Mme CHEVAL, Mme MIALON, M. MAGNE, M. AGUILAR

#### 2ème Commission :

Finances, Ressources Humaines,

- Président : Madame le Maire  
Membres : M. TYCHENSKY, Mme CHEVAL, M. MARTINEZ, M. HALLART, M. MARTEAU, M. GILLET, M. BAYOL, Mme BOULANGER, M. HUSSON, Mme MAUPLLOT, M. GAUTROT

#### 3ème Commission :

Vie Associative, Sportives et Culturelle – Jeunes

- Président : Madame le Maire  
Membres : M. MARTINEZ, Mme BUROLLA, Melle KARL, M. HALLART, M. MAYER, M. MAGNE, Mme MIALON, Mme BOULANGER

#### 4ème Commission :

Affaires scolaires, Transport et restauration scolaires, Garderie pré-post scolaire

- Président : Madame le Maire  
Membres : Mme BOULANGER, Mme BUROLLA, Mme MAUPLLOT, Mme CHEVAL, Mme MIALON, M. MAGNE, M. HUSSON, M. DUDILLIEU

#### 5ème Commission :

Information, Communication,

- Président : Madame le Maire  
Membres : M. HUSSON, M. BAYOL, M. GAUTROT, M. VERNET, M. AGUILAR, M. MARTINEZ

#### 6ème Commission :

Environnement, Cadre de vie, Travaux et Bâtiment, Parc d'Activités de Merlange,

- Président : Madame le Maire  
Membres : M. GILLET, M. AGUILAR, M. TRONCY, M. MAGNE, M. MARTEAU, Mme LAFONT, M. DUDILLIEU, M. TYCHENSKY, M. GAUTROT

#### 7ème Commission :

Appel d'Offres

- Président : Madame le Maire  
Titulaires : M. GILLET, M. AUTHIER, M. TYCHENSKY  
Suppléants : M. GAUTROT, M. MARTEAU, Mme CHEVAL

#### Désignation des délégués au sein des divers Syndicats

Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères – SIRMOTOM

- Délégués titulaire : M. AUTHIER, Mme de SAINT LOUP  
Délégués suppléants : M. TRONCY, Mme LAFONT

Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Eaux Usées – SIRMOTEU

- Délégués titulaires : Mme de SAINT LOUP, Mme CHEVAL  
Délégués suppléants : M. BAYOL, M. GILLET

Syndicat Intercommunal pour la construction, le fonctionnement et l'entretien des Ets du 1er Cycle de Montereau (CES)

- Délégués titulaires : Mme BOULANGER, M. HUSSON  
Délégués suppléants : Mme MAUPLLOT, Mme CHEVAL

Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Canton de Montereau et ses Environs – SITCOME

- Délégués titulaires : Mme de SAINT LOUP, M. GAUTROT

Syndicat Intercommunal des Eaux de Salins, Saint-Germain-Laval, Laval-en-Brie et Forges

- Délégués titulaires : M. AUTHIER, M. HALLART  
Délégués suppléants : M. TYCHENSKY, Mme de SAINT LOUP

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation – SIEP

- Délégués titulaires : M. GILLET, M. HALLART  
Délégués suppléants : M. BAYOL, Mme BUROLLA

Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Forges, Laval-en-Brie, Salins et Saint-Germain-Laval

- Délégués titulaires : M. HUSSON, Mme BOULANGER  
Délégués suppléants : Mme BUROLLA, Mme MAUPLLOT

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Rû de l'Etang

- Délégués titulaires : M. AGUILAR, M. MARTEAU  
Délégués suppléants : M. MAGNE, Mme LAFONT

SIVOM pour le Développement du Pays de Montereau

- Délégués titulaires : M. TYCHENSKY, M. GAUTROT  
Délégués suppléants : M. MAGNE, M. TRONCY

Mission Local d'Insertion – MILOBEM

- Délégués titulaires : Mme MAUPLLOT, M. BAYOL  
Délégués suppléants : Mme BUROLLA, Melle KARL

Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein du C.C.A.S.

- Monsieur BAYOL Guy  
Monsieur AGUILAR Antonio  
Madame CHEVAL Michèle  
Madame MIALON Corinne

Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles

- Mme de SAINT LOUP Marie-Claude  
Mme BOULANGER Christiane  
Mme MAUPLLOT Simone  
Mme CHEVAL Michèle  
Monsieur MARTEAU Alain

Encaissement de l'indemnité d'occupation de la maison sise 6 Rue Port de Courbeton

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser l'indemnité d'occupation courue depuis le 1er Avril 200, suite à la mise à dis-

position d'une maison sise 6 Rue Port de Courbeton, moyennant une somme mensuelle de 5.000,00 Frs fixée dans l'acte notarié en date du 30 Mars 200.

#### Convention T.I.G.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention cadre permettant d'instaurer un partenariat avec la Commune pour la réalisation des mesures de TIG (Travaux d'intérêts généraux) et de réparation.

#### Encaissement d'un chèque suite à des dommages causés lors de la location de la Salle de l'Orée de la Bassée

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 4.430,60 Frs correspondant aux réparations et achat de matériels endommagés lors de la location de la Salle de l'Orée de la Bassée.

### L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA PAROLE A ÉTÉ DONNÉE AU PUBLIC.

M. FAVET s'interroge quant à un bon entretien des pelouses sur le territoire de la Commune

*Mme de SAINT LOUP indique qu'elle a rencontré dernièrement l'entreprise DESBORDES, chargée de l'entretien des espaces verts. Un essai va être fait, à savoir les employés municipaux passeront avant chaque tonte pour faire un nettoyage. L'Entreprise DESBORDES, quant à elle, effectuera 7 tontes au lieu de 6 précédemment ; ceci sans coût supplémentaire pour la commune.*

M. GAILLARD souhaite savoir si la " prairie " est incluse dans ces tontes. Mme BONALUQUE demande si, sur Tréchy, il en sera de même.

*Mme de SAINT LOUP indique que l'entreprise DESBORDES passera 7 fois partout du mois d'Avril au mois de Septembre.*

M. TRONCY précise qu'un membre du conseil sera chargé de suivre cette affaire.

Mme DUBOIS souhaite savoir si la commune a déjà eu un TIG.

*Mme de SAINT LOUP répond qu'il y a actuellement une personne qui effectue 60 heures de travail et qui donne toute satisfaction.*

M. LEGAY souhaite savoir si, dans l'entretien des espaces verts, Courbeton est prévu.

*Mme de SAINT LOUP indique que Courbeton n'est pas prévu dans le montant de la prestation de l'Entreprise.*

M. ROSIER indique que M. LENTES, ancien Maire, avait procédé à une ouverture de carrière devant chez lui.

*Mme de SAINT LOUP indique qu'elle s'est rendue, accompagnée de membres du Conseil, sur place. Elle a fait part des inquiétudes du Conseil Municipal à M. SCHUWERT, Service Construction de la SISM, qui lui a assuré que les riverains ne risquaient rien, la falaise étant très dure.*

M. ROSIER demande où en est le problème de la clôture ?

Mme de SAINT LOUP précise que le Conseil va être très vigilant quant au suivi de ce dossier.

M. ROSIER souhaiterait rencontrer la personne chargée de cette affaire à la SISM.

M. MICHEL précise que l'entreprise doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité du chantier.

*Mme de SAINT LOUP va faire le nécessaire pour que M. ROSIER puisse rencontrer les personnes qui conduisent ces constructions.*

M. DUCLOS souhaite savoir qui distribue le Flash Infos, car il ne le reçoit jamais.

M. BAYOL indique que c'est La Poste qui effectue ce service.

*Mme de SAINT LOUP promet que le nécessaire sera fait auprès de La Poste pour que tous les habitants reçoivent le Flash.*

M. DUCLOS souhaite avoir des informations sur le transport scolaire, car il a entendu que l'Etat ne le subventionnerait plus.

*M. TYCHENSKY répond que c'est un problème que le Conseil va prendre en considération. En effet, les transports scolaires représentent, pour la Commune, un coût d'environ 286.000,00 F dont 150.000,00 F sont subventionnés. A partir du 1er Septembre 2001, il n'y aura plus de subventions. D'ici là, il faut que nous réfléchissions à*

*une solution pour assurer la continuité du transport des écoles.*

Mme BONALUQUE souhaite savoir sur quels critères cette subvention a été supprimée ?

*M. TYCHENSKY indique que l'Etat a décidé que Saint-Germain-Laval était une commune urbaine, et qu'à ce titre, les enfants devaient prendre les transports urbains. Mais il est anormal que des enfants en bas âge puissent prendre les transports urbains seuls. Il faut donc trouver des solutions à moindre coût et prendre une décision avant les vacances scolaires.*

*Mme de SAINT LOUP précise que Mme DUMONT, Direction des Transports de la DDE, lui a expliqué que, depuis 1968, cette subvention devait être supprimée. Mais elle a été conservée du fait de l'insécurité sur la RD 403, sur le Petit Buisson, ..., et qu'il faut aller de Tréchy au Bourg par le chemin le plus court, à savoir le Chemin des Sables. Mme DUMONT nous a dit qu'il fallait que nous nous mettions en rapport avec Monsieur le Préfet afin de lui indiquer tous nos problèmes. Aujourd'hui la RD 403 est terminée, les enfants sont donc en sécurité sur cette portion de chemin. Mais nous allons faire un courrier à Monsieur le Préfet pour qu'il réétudie notre dossier. Si nous n'arrivons à rien obtenir, les parents d'élèves devront nous aider.*

*M. TYCHENSKY indique qu'avant d'évoquer cette dernière mesure, il faut poser le problème, indiquer que notre Commune a plusieurs spécificités. Ces spécificités induisent qu'elle ne peut être considérée que comme une commune rurale. Nous tiendrons, bien entendu, les parents informés de nos négociations et ce avant les vacances.*

Mme GELE souhaite savoir ce qu'il advient de la carrière de Merlange ?

*Mme de SAINT LOUP indique que le Conseil n'a pas étudié ce dossier.*

M. DESCLOS souhaite savoir en quelle année seront réalisés les réseaux d'assainissement sur Tréchy ?

*M. TYCHENSKY et Mme de SAINT LOUP indiquent que cet investissement est prévu, mais qu'ils n'ont pas eu encore le temps de voir ce dossier.*

M. LE GOUEDEC souhaite connaître la réglementation pour les tondeuses.

*Mme de SAINT LOUP précise que l'Arrêté Préfectoral s'applique, il sera mentionné dans le prochain Flash Infos.*

Mme BONALUQUE souhaite savoir si quelque chose va être fait pour la Rue de Verdun ; il avait été question de réaliser des trottoirs, qu'en est-il ? Par ailleurs, elle indique qu'ils ont déjà subi les problèmes dus à une coulée de boue importante.

*Mme de SAINT LOUP répond que ce problème va être étudié et que des membres du Conseil viendront sur place.*

*M. GAUTROT précise cependant qu'il serait peut-être souhaitable d'attendre le passage du tout à l'égout pour réaliser des investissements importants comme la création de trottoirs..*

Mme BONALUQUE rétorque que les habitants de la Rue de Verdun ont déjà subi plusieurs préjudices avec les coulées de boue, et qu'ils ont vraiment l'impression d'être mis à l'écart.

*M. MAGNE répond qu'il viendra sur place avec des membres du Conseil, afin de faire un constat et voir ce qu'il est possible de réaliser.*

M. DESCLOUX indique qu'il y a un problème avec les noms de rue : Chemin des trois Noyers, Rue des Trois Noyers.

*Mme de SAINT LOUP répond qu'une nouvelle dénomination devra être étudiée pour éviter les problèmes de distribution de courrier.*

Mme DURAND indique qu'elle a des problèmes avec les arbres mitoyens appartenant à la Commune qui nécessiterait un bon élagage.

*M. MAGNE indique que le nécessaire sera fait dès que possible.*

M. LEGAY souhaite savoir où en est la normalisation des feux tricolores sur la RD 403, car ils ne sont plus en conformité.

*M. TYCHENSKY indique que les réponses aux appels à la consultation sont arrivées en Mairie pour la signalisation verticale et horizontale, ainsi que pour les feux. Ce dossier suit son cours.*

M. LEGAY interpelle les membres du Conseil sur le problème du transformateur situé à l'Ecole Maternelle Les Mûriers.

*M. TYCHENSKY indique que ce problème a été étudié, les travaux sont prévus.*

M. LEGAY indique qu'au niveau de l'éclairage public, la RD 403 reste

allumée toute la nuit, ce qui induit un coût. Il n'avait été prévu qu'un éclairage séparatif du côté des piétons. Qu'en est-il pour l'éclairage du RD 18 ?

Mme de SAINT LOUP indique que l'éclairage de la RD 403 va être revu. Une personne de l'assistance demande ce qu'il en est des horaires de la Mairie.

Mme de SAINT LOUP répond qu'un essai va être réalisé à compter du 02 Avril 2001 jusqu'à la fin du mois de Juin 2001, à savoir :

Ouverture  
Lundi : 8h30 – 12h / 13h45 – 18h  
Mardi : 8h30 – 12h / 13h45 – 17h30  
Mercredi : 8h30 – 12h / 13h45 – 17h30  
Jeudi : Matin fermé au public  
Ouvert de 13h45 – 17h30  
Permanence de 17h30 à 19h30  
Vendredi : 8h30 – 12h / 13h45 – 17h30  
Samedi : Permanence des Elus de 10h à 12h

En ce qui concerne la permanence du Jeudi soir, il y aura un pointage car s'il n'y a personne, les horaires normaux seront repris. Il va de soi que cette permanence est proposée pour les habitants de la Commune qui ne peuvent se rendre en Mairie durant les horaires normaux d'ouverture.

Mme DURANT souhaite savoir à qui incombe le nettoyage des bords de Seine.

M. MAGNE répond que les bords de Seine appartiennent pour partie à Montereau et Marolles, ce sont donc ces communes qui sont concernées.

Mme de SAINT LOUP indique qu'avec le Maire de Montereau, un projet de chemin de promenade est en cours. En ce qui concerne le nettoyage, les services compétents vont être contactés.

M. NOIRAUT précise que les camions ont fait des tranchées dans ce chemin lors de l'abattage des arbres.

Mme de SAINT LOUP indique qu'elle va intervenir auprès du transporteur pour qu'il fasse le nécessaire afin de remettre en état ce chemin.

Une personne de l'assistance souhaite savoir si la Fête du Printemps peut être organisée sur un autre site.

Mme de SAINT LOUP répond que ce problème va être étudié afin de voir ce qu'il sera possible de faire l'année prochaine.

Une personne propose le site du Stade.

M. NOIRAUT indique qu'une année cela avait été fait et que les forains n'ont vu personne.

Mme de SAINT LOUP précise qu'effectivement les forains lui ont fait part de la même remarque.

M. MAGNE indique que la pelouse sera remise en état, les poubelles et les barrières ont déjà été retirées.

Mme BONALUQUE souhaite savoir à qui appartient ce terrain de la Place des Fêtes, car il serait nécessaire de faire un parking plus grand pour l'Ecole Maternelle.

Mme de SAINT LOUP répond que ce problème de stationnement est réel, car il y a beaucoup de voitures qui vont à la Maternelle. Le Conseil va étudier ce problème de stationnement.

Mme TRAPON souhaite savoir ce qu'il advient de la " Maison Chopin ".

Mme BUROLLA répond qu'il y a une promesse de vente qui a été signée et qui arrive à son terme le 1er Avril 2001. Jusqu'à cette date, la Commune ne connaît pas le devenir de cette promesse qui est conditionnée par l'obtention d'un prêt pour l'achat.

Une personne de l'assistance souhaite savoir ce qu'il arrivera si cette vente ne se fait pas.

Mme BUROLLA indique que si la vente n'a pas lieu, la Commune devra étudier à nouveau ce problème.

M. TYCHENSKY précise que, pour le moment, le Conseil n'est pas en mesure d'apporter d'autres précisions.

M. LEGAY souhaite savoir si le dossier de Courbeton a été étudié, car il y a des fuites importantes et une facture de 220.000,00 Frs est en instance.

Mme de SAINT LOUP indique qu'actuellement les Services de la Lyonnaise des Eaux ont été mandatés pour rechercher ces fuites. Quant à la facture, elle ne sait pas qui va payer.

Mme le Maire tient à préciser que lorsque la Commune a repris la voirie, elle ne sait pas si des recherches pour d'éventuelles fuites d'eau sur les parties privées ont été faites.

Mme TRAPON précise également que les compteurs posés par EDF ne sont pas homologués par le fermier.

Mme de SAINT LOUP tient à préciser que lorsqu'une rétrocession est effectuée, il est souhaitable de s'assurer que tout est conforme et apparemment, dans ce dossier de rétrocession de Courbeton, cela n'a pas été bien fait.

M. LEGAY demande si la Lyonnaise des Eaux va faire le nécessaire.

Mme de SAINT LOUP répond que si les fuites sont chez un particulier, il faudra que l'on creuse dans cette partie privative pour chercher la fuite. La Lyonnaise est mandatée pour ces recherches.

Mme TRAPON souhaite savoir si des compteurs vont être posés pour les particuliers qui n'ont pas acheté ?

Mme de SAINT LOUP répond que ce problème est à voir avec Pierre Hoche.

Mme TRAPON indique que Pierre Hoche n'a rien fait.

M. LEGAY demande si le Syndicat des Eaux va prendre en charge le dossier des fuites.

M. AUTHIER indique que le fermage s'arrête au compteur de Courbeton. Les compteurs installés chez les particuliers ne sont pas homologués ; de plus, il y a des fuites importantes sur les canalisations et la Commune est, depuis la rétrocession, propriétaire de tous ces réseaux.

Mme de SAINT LOUP tient à préciser que le Conseil a essayé de voir les gros problèmes, mais cela ne fait que 10 jours qu'il est installé. Il faut donc un peu plus de temps pour étudier au mieux tous ces dossiers.

M. GAILLARD souhaite savoir s'il y a des entreprises intéressées par la ZAC de Merlange.

Mme CHEVAL indique qu'il faut, avant toutes implantations, que cette zone soit mise aux normes.

Mme de SAINT LOUP précise qu'il faut que la Commune fasse appel au SIVOM pour cette affaire. C'est un dossier que le Conseil suit de près.

Mme GILLIS souhaite savoir quelle sera la périodicité du Flash Infos.

M. HUSSON indique que la Commission Information, lors de sa 1ère réunion, déterminera la périodicité et le contenu de ce journal. Quant à la parution, elle devrait s'effectuer avant chaque vacance scolaire afin de pouvoir présenter les activités offertes par notre Centre de Loisirs. Pour des raisons exceptionnelles, il se peut qu'il y ait quelques décalages, mais cela devrait se dérouler dans cette logique. Par ailleurs, il indique que le Conseil a eu écho que le Flash Infos n'arrivait pas dans toutes les boîtes à lettres. Ce problème va être étudié et le Conseil restera vigilant.

M. HUSSON précise qu'il souhaiterait que ce journal soit pour chacun un espace de communication tant pour les habitants, que pour la Municipalité sur des problèmes de travaux, de voirie, ...

M. BAYOL tient à faire également un point sur les " loupés " dans la distribution de ce journal. En effet, cette distribution est confiée à un sous-traitant des services de la Poste. Il demande aux personnes qui ne le recevraient pas, de bien vouloir se faire connaître en Mairie afin de pouvoir intervenir auprès dudit sous-traitant.

Mme DURAND souhaite savoir s'il y a un projet d'INTERNET pour les services de la Mairie.

M. GAUTROT indique que la Mairie n'est pas dotée du site INTERNET pour l'instant. Il tiens à préciser cependant que l'Etat a développé un site qui permet aux intéressés d'obtenir plus facilement des documents administratifs ou des informations utiles. Une information sera donnée dans le prochain Flash Infos.

M. HUSSON insiste sur le rôle du journal qui doit faire circuler l'information dans les deux sens : Commune -> habitants / habitants -> Commune.

La séance est déclarée close à 22h25.

## LE BUDGET DE SAINT GERMAIN LAVAL

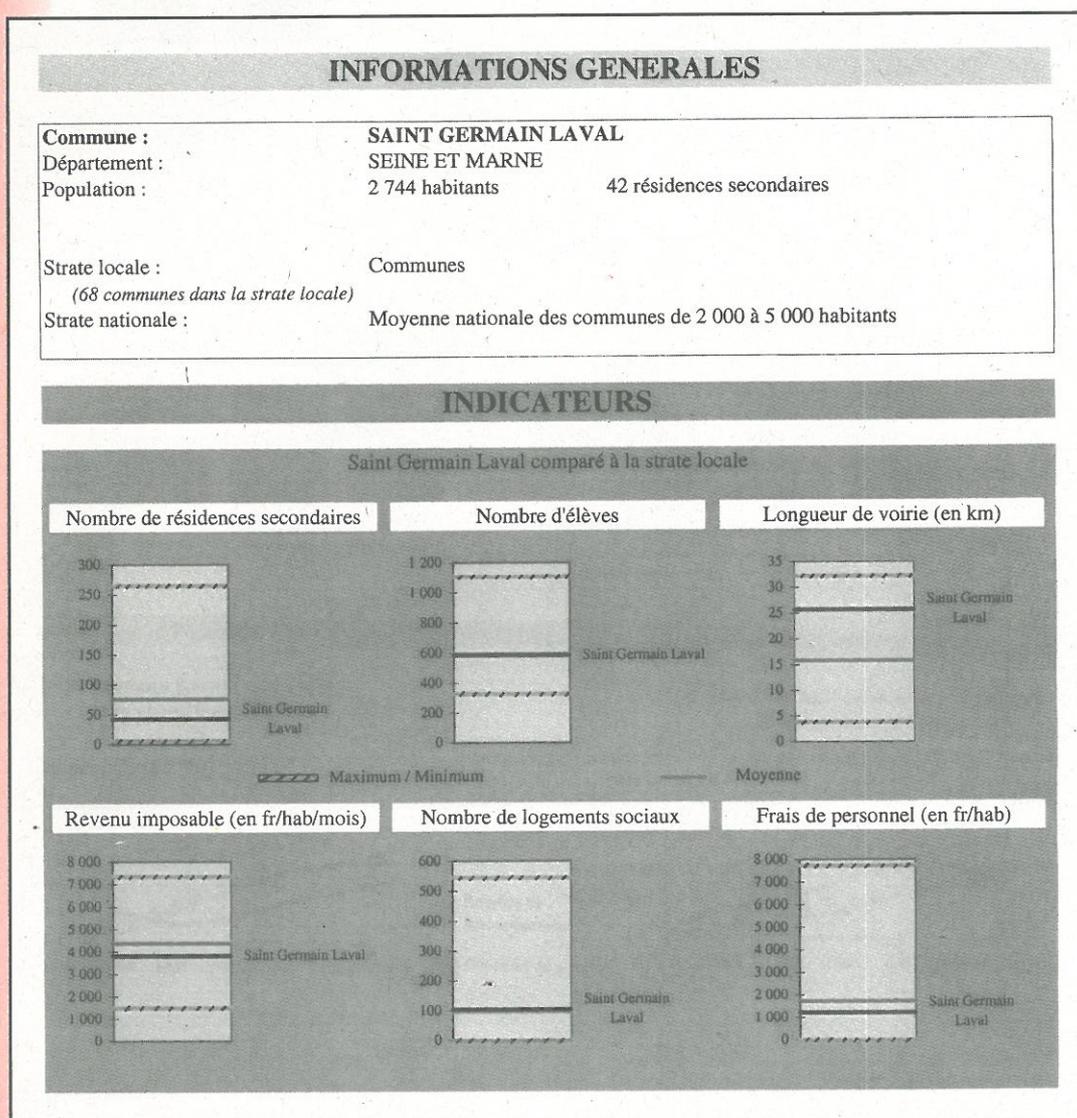
**L**e dossier qui ouvre cette première Gazette est consacré au budget de la Commune. Ce budget a été élaboré par l'ancienne équipe. Le nouveau Conseil Municipal en assure l'entière responsabilité et les choix qu'il traduit sont pour l'instant les nôtres, en attendant de les infléchir dès que tous les problèmes, du village, petits ou grands, auront été pris en compte dans leur globalité.

Mais avant de vous ouvrir le livre des comptes et d'y joindre quelques commentaires destinés à attirer votre attention sur tel ou tel point ou répondre par avance à de légitimes interrogations, il m'a semblé intéressant de vous présenter quelques données de base sur SAINT GERMAIN LAVAL.

Ce sont des indicateurs qui vous permettront de replacer le budget dans un contexte plus général et d'établir éventuellement des parallèles avec les communes environnantes.

Ces données sont présentées sous forme de graphiques et comparent systématiquement SAINT GERMAIN LAVAL d'une part, avec la moyenne nationale, d'autre part avec la moyenne locale des communes de même importance.

### I - LES INDICATEURS DE BASE

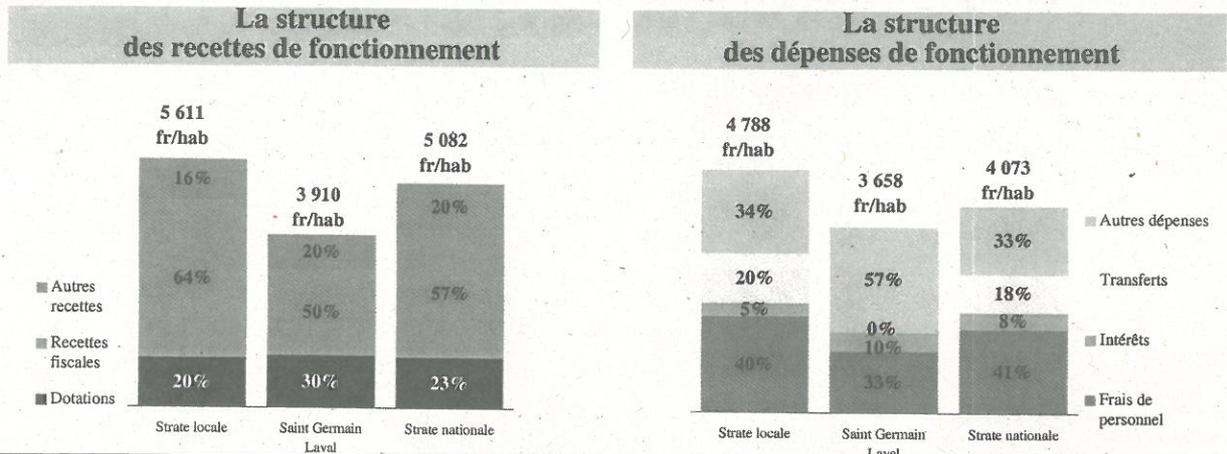


Trois remarques méritent d'être formulées pour accompagner ces indicateurs :

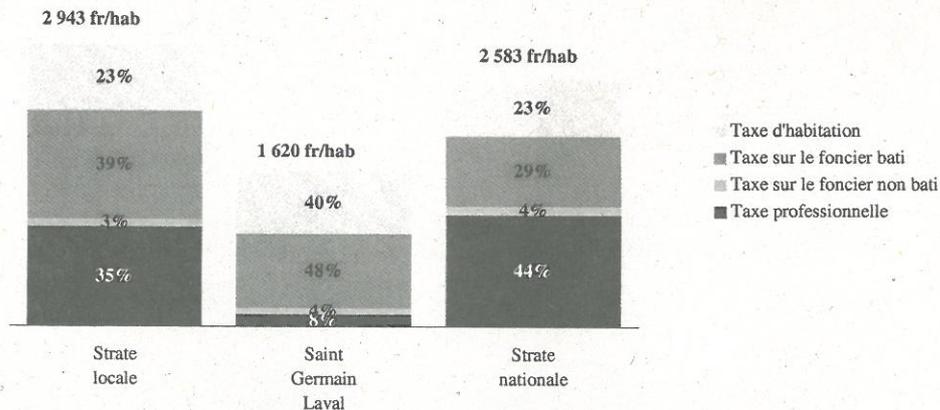
- 1 - La longueur de voirie à entretenir, plus de 27 km, s'approche du maximum constaté.
- 2 - Le revenu imposable par habitant s'inscrit en revanche en dessous de la moyenne.
- 3 - Il en est de même pour les frais de personnel. En d'autres termes, le nombre d'employés communaux est calculé au plus juste et mériterait si possible d'être augmenté.

## II - LES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DE SAINT GERMAIN LAVAL

### Les caractéristiques budgétaires de Saint-Germain-Laval



### Le produit des 4 taxes de Saint Germain Laval s'élève à 1 620 francs par habitant ...



#### Les graphiques présentés se passent de longs commentaires :

- les recettes de fonctionnement sont relativement faibles par rapport aux autres communes.
- la taxe professionnelle qui représente dans la majorité des communes l'apport majeur des recettes et permet de dégager des excédents pour investir, ne constitue à SAINT GERMAIN LAVAL, que 8 % de la valeur de l'impôt.

#### Les taux d'imposition des 4 taxes directes de Saint Germain Laval

Le tableau montre clairement que si SAINT GERMAIN LAVAL se situe dans une honnête moyenne pour le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. Il applique, en revanche, des taux forts pour les deux taxes foncières.

Les 4 taxes	Taux Saint Germain Laval	Taux moyen national	Taux moyen départemental
Taxe d'habitation	13.04	13.50	14.07
Taxe foncière (bâti)	23.50	17.23	21.44
Taxe foncière (non bâti)	73.03	40.88	42.53
Taxe professionnelle	12.96	14.80	14.80

#### EN CONCLUSION :

SAINTE GERMAIN LAVAL est une commune qui dispose de peu de ressources et doit avoir recours à l'emprunt dès qu'elle veut réaliser des investissements importants, sauf à augmenter les impôts de manière très sensible (un point d'augmentation de l'impôt représente 38 000 francs de recettes supplémentaires).

SAINTE GERMAIN LAVAL est une commune qui a beaucoup grandi ces 25 dernières années et a dû consentir un gros effort financier pour répondre aux besoins de ses habitants (écoles, stade, salles des fêtes, centre commercial, assainissement, voirie). Les frais de fonctionnement ont eux aussi augmenté dans les mêmes proportions et pèsent lourdement sur les comptes lors de l'établissement des budgets.

Stabiliser la population à son niveau actuel et simultanément développer les rentrées de la taxe professionnelle constitue un objectif majeur de la politique communale.

Jean Tychensky

## LE BUDGET 2001

**Le budget de la commune comprend deux ensembles :**

- le budget communal proprement dit,
- le budget assainissement,

Chaque ensemble fait l'objet d'un compte particulier. Nous ne parlerons, aujourd'hui que du budget communal.

**La construction et l'exécution du budget respectent un calendrier très précis qui constitue, pour la Commune, autant de rendez-vous importants :**

- 15 Mars, adoption par le Conseil Municipal du Budget Primitif sur la base des prévisions de recettes et de dépenses.
- Avril, Mai, arrêt du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget précédent.
- Juin, adoption d'un Budget Supplémentaire qui intègre, d'une part les excédents ou les déficits du budget précédent, d'autre part les estimations beaucoup plus précises concernant les recettes attendues et les dépenses à engager.

La présentation qui va suivre ne concerne donc que le budget primitif. Ce budget a été élaboré par l'équipe municipale précédente. Mais, il va de soi que la nouvelle équipe l'a pris en compte et l'assume désormais dans sa totalité.

Le budget se divise en deux sections comprenant chacune une partie recettes et une partie dépenses. Chaque section est articulée en grands chapitres regroupant un type d'opérations particulier. Chaque chapitre est découpé en articles correspondant à une opération bien identifiée.

Chaque section doit être présentée en équilibre, sous peine de ne pas être acceptée par les services compétents de la Préfecture.

### LA SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes			Les dépenses		
Chapitre Article	Montant par article	Montant par chapitre	Chapitre Article	Montant par article	Montant par chapitre
<u>Virement de la section fonctionnement</u>		978 542.00	<u>Remboursement d'emprunts Capital de la dette</u>	1 048 542.00	1 048 542.00
<u>Dotation - Fond divers</u>		123 000.00	<u>Immobilisations - incorporelles</u>	200 000.00	
Remboursement de la TVA	43 000.00		Frais d'études (CD 403)		200 000.00
Taxe locale d'équipement	80 000.00		<u>Immobilisations - corporelles</u>		349 408.00
<u>Subvention d'investissement</u>		127 508.00	Réhabilitation de l'église	40 000.00	
Subvention région	127 508.00		Fin d'aménagement (CD 403)	309 408.00	
<u>Emprunts et dettes assimilés</u>		360 000.00	<b>TOTAL</b>		<b>1 597 950.00</b>
Reste de l'emprunt CD 403 non réalisé	360 000.00				
<u>Autres immobilisations financières</u>		8 900.00			
Restitution de dépôts versés	8 900.00				
<b>Total</b>		<b>1 597 950.00</b>			

## LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes	Montant par article	Montant par chapitre	Les dépenses	Montant par article	Montant par chapitre
<b>Les produits des services</b>		399 500,00	<b>Charges à caractère général</b>		2 811 600,00
Concession dans les cimetières	2 000,00		Eau assainissement	25 000,00	
Redevance occupation domaine public (cabine téléphonique)	6 000,00		Energie électricité	400 000,00	
Redevance service culturel (école de dessin, classe neige)	90 000,00		Combustibles	100 000,00	
Redevance service périscolaire cantine - garderie	300 000,00		Carburant	45 000,00	
Remboursement par autres redevables	1 500,00		Fournitures d'entretien	195 000,00	
<b>les impôts et taxes</b>		6 105 767,00	Fournitures administratives	70 000,00	
Contributions directes	4 105 150,00		Fournitures scolaire	80 000,00	
Taxe enlèvement ordures ménagères	1 578 117,00		Alimentation	10 000,00	
Taxe pylones électriques	90 000,00		Contrats espaces verts	450 000,00	
Droit licence débit de boissons	500,00		Location mobilière-immobilière	40 100,00	
Impôts sur les spectacles	1 000,00		Entretien de terrain	10 000,00	
Taxes add. Droits de mutation	330 000,00		Entretien de bâtiments	140 000,00	
Permis de chasser	1 000,00		Entretien de voiries	90 000,00	
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		4 786 019,00	Entretien - Matériel - Maintenance	110 000,00	
Dotation forfaitaire	3 137 000,00		Primes d'assurance	100 000,00	
Dotation solidarité rurale	145 000,00		Documentation	12 000,00	
Régularisation exercices écoulés	140 000,00		Frais divers	62 500,00	
Subvention Etat	75 000,00		Indemnité - honoraires - actes	21 000,00	
Subvention Département	150 000,00		Annonce Publicité	10 000,00	
Subventions communes	17 000,00		Fêtes - cérémonies	65 000,00	
Fond départ. Taxe professionnelle	281 852,00		Transports collectifs (scolaire)	286 000,00	
Compensation Etat-Réforme des impôts	257 100,00		Frais d'affranchissements	15 000,00	
Fond national péréquation taxe professionnelle	573 067,00		Frais télécommunication	60 000,00	
Autre attribution et participation	10 000,00		Autres services	150 000,00	
<b>Autre Produits de gestion</b>		270 900,00	Taxe foncière	45 000,00	
Revenu des immeubles	70 900,00		Achats Prestations de service	220 000,00	
Produits divers de gestion	200 000,00		<b>Charges de personnel</b>		3 629 252,00
<b>Produits exceptionnels</b>		45 000,00	Personnel titulaire		
Libéralités reçues (dons)	30 000,00		Personnel non titulaire		
Produit exceptionnel de gestion	15 000,00		Cotisations retraites-assedic-urssaf...		
<b>Transfert de charges</b>		200 000,00	Versement transport		
Indemnités sinistres	200 000,00		<b>Autres charges de gestion courante</b>		3 625 428,00
Atténuation de charges		200 000,00	Indemnités élus	332 000,00	
Remboursement sur rémunération personnel	200 000,00		Service incendie	200 000,00	
			Contribution aux syndicats inter communaux	2 000 928,00	
			Indemnités logement instituteurs	20 000,00	
			CCAS - Caisse des écoles	170 000,00	
			Centre de loisirs	610 000,00	
			Subvention associations	290 000,00	
			Charges diverses	2 500,00	
			<b>Charges financières</b>		961 364,00
			Intérêts de la dette	961 364,00	
			<b>Virement à section investissemnt</b>		978 542,00
			<b>Charges exceptionnelles</b>		1 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 007 186,00</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 007 186,00</b>

## COMMENTAIRE

C'est un budget serré dont l'équilibre précaire a été réalisé en comprimant sévèrement les charges à caractère général pour dégager un solde positif de 978 542 F destiné à abonder la section investissement. Ce solde permet de faire face au remboursement du capital de la dette.

### Le budget supplémentaire devra rééquilibrer en priorité ce chapitre d'autant :

- qu'un effort évident d'entretien général et de mise en valeur de la Commune s'impose immédiatement,
- qu'il est indispensable de rééquiper en partie les services techniques de la Commune dont quelques matériels sont à bout de souffle.
- qu'il y a lieu de lancer d'urgence un plan d'équipement informatique de nos trois écoles qui en sont totalement dépourvues.

Ce budget ne dégage, pour l'instant peu de possibilité d'investissement pour terminer les travaux de mise en sécurité du CD 403. D'ailleurs le montant nécessaire estimé pour l'instant à 308 408 F, est sous-évalué et devrait approcher les 400 000 F.

Dans ce domaine aussi, le budget supplémentaire devra faire face à cette augmentation des dépenses en évitant, si possible, de faire appel une nouvelle fois à l'emprunt.

Les perspectives d'investissement devraient réapparaître en 2003, comme le montre le tableau d'amortissement de la dette.

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE**

Année	Capital	Intérêt	Annuité Total
2001	978 541,01	961 363,46	1.939.904,47
2002	1.117.906,70	1.009.541,80	2.127.448,50
2003	1.153.467,66	901.983,89	2.055.451,55
2004	1.222.133,30	801.558,14	2.023.691,44 *
2005	1.042.116,50	696.884,99	1.739.001,49
2006	1.132.861,44	606.140,10	1.739.001,54 *
2007	1.001.850,55	515.767,55	1.517.618,10 *
2008	875.579,01	434.547,27	1.310.126,28 *
2009	725.753,78	376.977,77	1.102.731,55 *
2010	527.794,84	329.389,64	857.184,48 *
2011	549.952,81	292.591,49	842.544,30
2012	471.854,37	254.441,06	726.268,43 *
2013	502.508,77	223.759,66	726.268,43
2014	535.168,81	191.099,62	726.268,43
2015	569.966,72	156.301,71	726.268,43
2016	607.043,72	119.224,71	726.268,43 *
2017	332.699,36	79.718,98	412.418,34
2018	352.905,11	59.513,33	412.418,34 *
2019	295.681,37	38.079,66	333.761,03 *
2020	157.123,51	20.087,30	177.210,81
2021	166.865,21	10.345,60	177.210,81

### D'ici là, il convient de gérer rigoureusement ce budget :

- en économisant sur le superflu,
- en faisant effort sur l'essentiel,
  - . le service du public,
  - . l'entretien de l'infrastructure,
  - . le fonctionnement des écoles.

Jean Tychensky

## URBANISME : LE POINT SUR QUELQUES DOSSIERS ET PROJETS.

**P**armi les dossiers lancés par la précédente équipe, certains sont bien avancés, d'autres ont besoin d'être retravaillés soit pour les adapter aux besoins de la commune, soit pour poursuivre leur élaboration. Pour les premiers, et c'est de loin ceux de l'assainissement et du centre de loisirs qui sont les plus en pointe.

L'assainissement des quartiers qui ne sont pas encore équipés (ou dont l'équipement doit être revu) est programmé sur les années 2001 - 2005. Les travaux commenceront à l'automne 2001 par Courbeton. Les hameaux des Thibaudes et de la Croix Chute sont prévus en 2004 et celui de Tréchy en 2005. Il s'agit là d'un calendrier prévisionnel. La rénovation du réseau d'adduction d'eau de Courbeton (où les fuites sont nombreuses et importantes) ainsi que l'enfouissement des réseaux d'alimentation électrique, du téléphone débiteront également à l'automne 2001. Le remplacement de l'éclairage public doit être étudié car l'enfouissement du réseau E.D.F. verra la disparition des poteaux qui supportent actuellement les points lumineux. Il faudra aussi trouver le financement.

La construction du Centre de Loisirs «NATHALIE» devrait commencer fin 2002 ou début 2003. L'avant projet sommaire et les plans qui y sont joints donnent satisfaction.

Dans l'état actuel du dossier, le montant des travaux s'élèverait à 5 165 000 F. Diverses aides sont d'ores et déjà accordées pour les montants suivants : Caisse d'allocations familiales : 1 000 000 F. - Conseil général : 600 000 F. Ces aides doivent être revues de manière à en augmenter le montant.

La réhabilitation de l'École élémentaire de Courbeton et la reconstruction des locaux de la restauration scolaire dont le montant est estimé à 6 200 000 F. doivent encore être étudiés afin d'obtenir un projet cohérent qui corresponde bien aux besoins de la commune. Les effectifs scolaires sont en augmentation tout comme ceux des enfants qui mangent le midi au restaurant scolaire. Les chiffres de la rentrée de septembre 2001 serviront de base de réflexion pour affiner le projet avec ceux de la rentrée 2002.

La Zone d'aménagement concerté «Z.A.C. DE MERLANGE» est relancée. Les études concernant la viabilisation du terrain, la réalisation des réseaux divers (eau potable, évacuation des eaux vannes et des eaux pluviales, de l'alimentation en énergie - électricité et gaz - du téléphone) sont effectuées. L'installation d'une entreprise est déjà assurée. Trois autres sont se sont manifestées. Quatre parcelles restent disponibles.

En intégrant la réalisation d'un giratoire sur le C.D. 133 (coût estimé 2,5 MF.) permettant de diffuser la circulation induite par la Z.A.C et celle des habitants des Hauts de Saint Germain (Nanon, Gardeloup, Murger des Belles feuilles, etc.) le coût global des travaux s'élèverait à 10 MF. Cela dépasse de loin les possibilités de la commune. Diverses pistes sont explorées.

D'autres travaux de moindre importance ont été projetés par la commission des travaux en liaison avec la D.D.E. de MONTEREAU. Leur réalisation dépendra des ressources financières que la commune pourra y consacrer cette année ou en 2002.

A TRECHY, sans attendre les travaux d'assainissement, il s'agit de faire réaliser un trottoir sur le côté nord de la rue de Verdun et de le prolonger le long du C.D. 18 jusqu'au niveau du dernier pavillon afin de canaliser les eaux pluviales vers les fossés.

Dans les «Hauts de Saint Germain», des dispositifs destinés à casser la vitesse excessive des véhicules sur l'axe allant du giratoire de Nanon au Grand Buisson seront réalisés après concertation avec les riverains. La réglementation relative à l'implantation des ralentisseurs et autres bandes vibrantes ne permet pas d'envisager ces aménagements.

Le giratoire de Nanon sera consacré au souvenir des anciens combattants d'Afrique du Nord. Une stèle commémorative y sera implantée à l'automne.

Les arrêts des bus urbains «Tête de ligne C à Nanon» de «Gardeloup» et de «Tréchy» seront aménagés.

Dans Saint Pierre, les abords du «Centre commercial du Bas de la Montagne» et le parking du cimetière vont être améliorés (plantation d'arbustes d'ornementation et de fleurs, agrandissement et matérialisation des emplacements - dont ceux réservés aux personnes à mobilité réduite). L'Abribus de l'arrêt «Moulin» va être déplacé dès que le Conseil général aura donné son accord. La concertation sur le nouvel emplacement est indispensable. En attendant des aménagements plus conséquents à l'entrée de Saint Pierre depuis le C.D. 403, des plantations d'arbustes d'ornementation et de fleurs ont été réalisées le long du mur de l'ancien château. L'élagage effectué au cours de l'hiver a porté principalement sur l'avenue de l'Ancienne Eglise de Saint Pierre et la rue de la Pièce de la Couture. Il se poursuivra au printemps 2002.

Au village, le parking de l'église sera amélioré et délimité afin de préserver la pelouse de l'envahissement des véhicules. L'étude entreprise en 1998 par l'ancienne équipe en vue de redonner vie au clocher va être actualisée et des subventions recherchées.

L'embellissement de la commune va se réaliser progressivement. Tous ces projets doivent encore être examinés par le conseil municipal. Nous ne pourrions pas réaliser tout dans l'immédiat. L'état des finances de la commune (voir par ailleurs) nous contraint à des choix parfois difficiles.

Gérard Gillet

## LA POLICE DE PROXIMITE

**Le Ministre de l'Intérieur a retenu la circonscription de Sécurité Publique de Montereau pour faire partie de la seconde vague de mise en œuvre de la Police de Proximité.**

Ce changement radical des modes d'action et de travail des Policiers nationaux a pris effet à compter du 9 Mai 2001, La sectorisation associée à la polyvalence et à la responsabilisation des fonctionnaires devrait permettre un contact permanent et une qualité meilleure du service rendu aux habitants.

La Commune est intégrée au secteur Nord de la circonscription, avec le quartier de Surville et la Commune de la Grande Paroisse, sous l'autorité du Capitaine HERNANDEZ, assisté du Brigadier-Chef LINARD, d'une équipe de 6 gardiens de la Paix et de 8 adjoints de sécurité, travaillant 7 jours sur 7 sur un créneau 9h/ 21h15.

A côté de ces unités qui constituent l'échelon déconcentré de traitement et de résolution de la plupart des problèmes de sécurité publique, subsistent des unités 24h/24h d'intervention et les groupes d'investigation locaux, sans bien évidemment parler des renforts habituels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine et Marne.

Au cours du mois de Mai, une réunion d'information s'est tenue en Mairie avec Monsieur MATHE, Commissaire de Police de Montereau, le Commandant DUPUIS, son adjoint, le Capitaine HERNANDEZ, responsable du secteur Nord. Les nouveaux modes d'action des patrouilles de police, les matériels mis à leur disposition ont été présentés.

Un diagnostic de sécurité de la Commune va être établi conjointement par la Police et la Mairie. En fonction de ce constat, des objectifs initiaux seront fixés. Ils seront par la suite affinés au cours de réunions de quartier qui seront organisées dès la rentrée pour recenser les problèmes particuliers.

Un point de contact de Police de proximité sera installé à Saint-Germain Laval, en face de la Mairie, dès que l'aménagement du bâtiment le permettra. Le responsable de secteur ou l'un de ses adjoints pourra y recevoir sur rendez-vous, les habitants de la Commune qui pour une raison ou une autre, ne pourraient se rendre à l'annexe du Commissariat de Surville dont dépend, désormais, Saint Germain Laval.

Jean Tychensky

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Depuis mars 2001, une nouvelle équipe municipale gère la commune de SAINT GERMAIN LAVAL. Les électeurs en ont décidé ainsi.**

Les adjoints ont été désignés et chacun profite de la parution de ce 1er numéro de " LA GAZETTE " pour se présenter et présenter son domaine d'activité.

Me voilà donc en charge des affaires sociales à savoir responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la gestion du Centre de Loisirs Nathalie.

La 3ème partie de mon activité sera, pour employer les termes de notre campagne électorale de " répondre aux besoins de nos anciens ". Le travail ne va donc pas manquer.

Mais avant de développer les activités et projets futurs, je voudrais rendre hommage à mes prédécesseurs dont le travail a été remarquable et efficace au cours des 6 dernières années. Avec l'aide de nombreux bénévoles (dont la plupart vont continuer à œuvrer dans la nouvelle équipe et je les en remercie), le CCAS de Saint Germain Laval a su démontrer sa vitalité.

Les réalisations du CCAS ne sont pas aussi spectaculaires et visibles que la construction d'une école, d'un stade ou la réfection d'une route mais elles n'en sont pas moins nécessaires et participent à l'amélioration de la vie de personnes concernées : développement de l'aide ménagère, aide aux personnes en difficulté, permanences " emploi " du mardi après-midi, permanences du MILOBEM pour les jeunes de 16 à 25 ans ou sont donnés conseils et adresses d'organismes pouvant aider dans quelque demande que ce soit.

Tout cela bien sûr sera maintenu et développé.

De plus, quelques projets sont à l'étude, comme le portage des repas à domicile ou le développement de l'aide ménagère sous la responsabilité de l'ASSAD 77 (association d'aide à domicile).

Mais la réussite de ces actions dépend de vos demandes. Alors si vous avez besoin d'aide, de renseignements, le numéro suivant est à votre disposition : 01 64 32 67 52. Une réponse vous sera toujours donnée et l'anonymat et la confidentialité seront respectées.

Notre Centre de Loisirs fonctionne lui aussi très bien. La compétence de notre directrice n'est plus à prouver et on lui doit ainsi qu'à son équipe, le succès grandissant du Centre. Le seul " bémol " qui subsiste est celui des locaux inadaptés. La construction d'un nouveau bâtiment est prévue. La nouvelle équipe municipale va reprendre le dossier et ne manquera pas de vous tenir informé de l'avancement de celui-ci.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en rassurant nos aînés. Le local mis à leur disposition va être prochainement rénové, ce qui va leur permettre de partir tranquillement en vacances et de trouver à leur retour des locaux neufs.

Guy BAYOL

## *“La liberté des uns commence où s’arrête celle des autres !”*

Vous allez lire le premier numéro de *La Gazette de Saint-Germain-Laval*.

Ce magazine garde pour objectifs : de vous informer en toute transparence des affaires municipales, des activités des associations, des événements qui se déroulent sur la commune et de vous transmettre des informations pratiques pour le confort de votre vie quotidienne.

Je souhaite que chacune et chacun d’entre vous prenne une part active à la réalisation du contenu de cette parution. N’hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions voire articles dans l’idée de créer de nouvelles rubriques : petites annonces, jeux, conseils pratiques, recettes, sites internet, .... C’est vous qui déciderez !

### **Civisme partagé et vie collective**

N’hésitez surtout pas à entrer en contact avec les élus pour les informer de tout incident, désagrément ou problème qui pourrait vous concerner personnellement ou perturber la vie de la collectivité. La bonne communication avec son entourage et son voisinage passe évidemment par des efforts et des tolérances. A défaut, pour aller au devant des Saint Germainois rencontrant des problèmes de tous ordres, le conseil municipal a désigné deux médiateurs en la personne de Jean Tychensky et Guy Bayol, qui, à votre écoute, vous aideront dans vos démarches et la résolution d’éventuels litiges de cohabitation.

### **Nuisances et respect**

Pensez à l’approche des beaux jours ( ils vont venir ...) à respecter la tranquillité et le repos de chacun en modérant l’utilisation des engins à moteurs : tondeuses, débroussailleuses, taille-herbe, tronçonneuses, ...que nous vous demandons de respecter en ces termes :

**BRUITS DE VOISINAGE (extrait de l’arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l’arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 Juillet 1996)**

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l’homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19h30 ,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Je m’adresse également à nos jeunes qui par leur rencontre parfois nocturne, aux abords des habitations ou par l’utilisation de leur mobylette ou scooter n’ont parfois pas l’impression qu’ils créent des nuisances.

### **Animaux domestiques**

Le civisme est l’affaire de chacun d’entre nous. Aussi, pour faciliter notre vie de tous les jours, les animaux domestiques, notamment les chiens, doivent être, même en compagnie de leur maître, tenus en laisse sur la voie publique. Nous vous rappelons, par ailleurs, que l’errance des chiens est réprimée par la loi.

Rappelons-nous que la loi existe et elle est la même pour tout le monde y compris pour la limitation de vitesse dans la commune.

Dernièrement, la police nationale a procédé, à la demande du Maire, à un contrôle de vitesse dans le bourg. Ce contrôle s’est révélé malheureusement positif pour de nombreux véhicules.

Je vous souhaite à toutes et tous d’agréables vacances ensoleillées mais j’attribuerai avant de conclure un remerciement tout particulier à Mme et M Blondelot pour leur aide florale et à M Hervé Marteau pour son aide technique.

**Saint-Germain-Laval doit rester un village où il fait bon vivre.**

Michel Husson

## QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE AVANT LES VACANCES

**L'**époque des vacances est une saison où la délinquance suit partiellement le mouvement des estivants. Ces derniers laissent derrière eux leur maison ou appartement vide qui constituent alors des cibles privilégiées et tentatrices pour d'éventuels cambrioleurs.

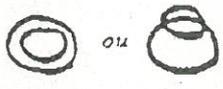
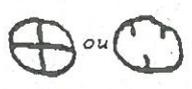
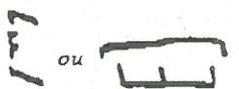
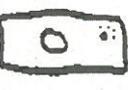
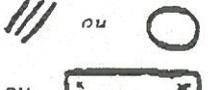
Aussi, si votre habitation est dépourvue d'alarme et si si vous en avez la possibilité, il peut être utile de confier à un ami ou voisin de confiance :

- le soin de vider la boîte aux lettres régulièrement
- la tâche de modifier l'ouverture des persiennes ou volets, afin que l'absence ne soit pas détectée par des personnes mal intentionnées.

Toute l'année, observez les abords de votre maison ( clôture, pas de porte, allée extérieure ). Si vous découvrez des signes figurant ci-dessous, soyez méfiants : votre maison a de fortes chances d'avoir fait l'objet d'un repérage. Effacez ces signes et parlez-en à vos voisins. Observez les mouvements de personnes et véhicules qui ne sont pas connus ou qui vous semblent suspects. N'hésitez pas à relever le numéro d'immatriculation, il pourra être utile de le communiquer à la Police si quelque chose se passe.

**Bonnes vacances à tous.**

Gérard Gillet

			
Maison ou appartement inoccupé	Projet de cambriolage	Très bonne maison	4 ou 5 pierres à l'intérieur «à visiter»
			
Femmes seules	Femme seule	Gens craintifs	Femme au cœur sensible
			
Chiffon au bout d'un batton : «voie libre»	Gens charitables	Bon accueil Parler de Dieu	Le Mari est mort
			
La Femme est morte	Danger ! A éviter	Maison ou appartement d'un représentant de l'autorité	Attention au chien
			
A cambrioler la nuit	Attention ! Résidences voisines	Maison ou appartement déjà cambriolé	Cambriolage terminé

## 1<sup>er</sup> MAI – REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL



C'est au cours d'une cérémonie conviviale que Mme le Maire a remis en ce 1er mai, jour consacré à la reconnaissance d'années de travail, les médailles et fleurs à de nombreux récipiendaires. Nous leur adressons toutes nos félicitations. C'est autour du verre de l'amitié que se termina cette chaleureuse réception.

### Médaille d'ARGENT : 20 années de service

- Monsieur ARAMBURU Philippe
- Madame HOCHART Micheline
- Monsieur NOU Sarath
- Monsieur SY Hervé
- Monsieur VIALA Serge

### Médaille de VERMEIL : 30 années de service

- Monsieur LOUIS DIT GUERIN Michel
- Monsieur PULS Patrice
- Monsieur RABUT Claude
- Monsieur RIGAUT Dominique

### Médaille d'OR : 38 années de service

- Monsieur COLIN Louis
- Monsieur TOUSSAINT Alain



## Cérémonie commémorative du 8 mai

C'est par une belle matinée de printemps que Mme le Maire, entourée d'adjoints, de conseillers, de nombreux Saint Germanoises et en présence des personnalités, a commémoré le souvenir de l'armistice du 8 mai 1945 au monument aux morts du cimetière.

Emprunt de respect, il fut procédé au dépôt de gerbes et à la minute de silence sous le flottement des flammes des associatives représentatives, en mémoire aux soldats victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

## Hommage à Béberty Goix

Réunis le 17 mai 2001 en mairie, la nouvelle équipe municipale et bon nombre d'amis de Monsieur Robert Goix, avaient décidé de lui faire une petite surprise en reconnaissance de son dévouement et de sa disponibilité en faveur de sa Commune de Saint Germain Laval et de ses concitoyens. Durant les deux mandats municipaux, entre 1989 et 2001, où il fut conseiller puis adjoint, Béberty s'est toujours beaucoup investi dans sa tâche pour le meilleur et souvent pour le pire.

Lors de cette réception, Béberty fut fort surpris et très ému par ce geste de reconnaissance. Il remercia vivement l'ensemble des personnes présentes. Mme le Maire, au nom du conseil municipal, lui a remis la médaille de la Commune et quelques présents. Mme de Saint Loup lui a également décerné le titre de " Conseiller Municipal d'Honneur ", en l'attente de son accord.

Robert Goix s'est dit toujours disponible pour continuer sa collaboration avec les élus et c'est en trinquant que cette chaleureuse cérémonie pleine d'émotion et de gaieté s'est terminée.



## CENTRE DE LOISIRS

# «Nathalie»

Tu ne peux pas t'imaginer ce que tu vas découvrir !!!

## Les infos de cet été...

**Le camp de Buthiers de 8 à 13 ans**

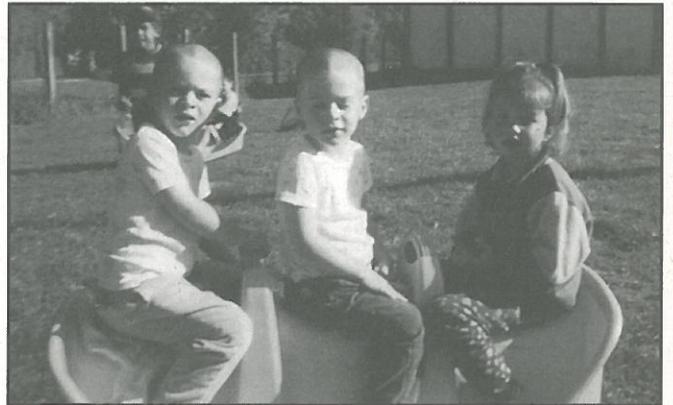
Randonnée, baignade, pêche, kayak, v.t.t....

**Séjours bord de mer de 6 à 17 ans**

**Au centre de loisirs de 3 à 15 ans**

Semaine à thème : eau, feu, terre...

Activités créatrices - Activités sportives - Sorties



*Allons-y les copains !*



**ce serait génial si tu participais !!!**

## Regards d'enfants au Centre de Loisirs

**Diverses activités seront proposées aux enfants  
en fonction du thème, de l'âge et du temps !!!**

Stage d'équitation  
Avril 2001  
Promenade à Poney



Comme :  
Randonnées vélo  
Pêche  
Patins, roller  
Tennis  
Jeux collectifs  
Piscine et Piscinettes



**ETE 2001**

**SEJOURS A BUTHIERS DU 30 JUILLET AU 3 AOUT 2001  
A PARTIR DE 8 ANS**

A cheval ou en voiture ? - Pâques 2001



**SOUS TENTE :**  
Avec piscine  
Toboggan aquatique  
Feu de camp

**ACTIVITES :**  
Escalade  
Rappel  
Tir à l'arc

**ENCADRES PAR DES MONITEURS DIPLOMES  
ET POUR LE PLAISIR D'ETRE ENSEMBLE**

# Séjour au bord de la mer

Centre de vacances en camping de 6 ans à 17 ans

**Pour infos :**

Cet été, nous partons à  
CARCANS - MAUBUISSON DOMAINE DE BONBANNES (Gironde)

Du 10 au 26 juillet 2001 - Du 7 au 23 août 2001

**SOUS TENTE :**

Baignade à la piscine, au bord d'un lac ou à la mer  
Activités nautiques (body board, catamaran)  
Randonnées vélo

**Aire de jeux, jeux de sable**

**Des excursions et des surprises !**

Tous à la plage !!!



**ANIMATIONS LE SOIR**



**Vacances**

**Informations pratiques**



Le Centre de Loisirs vous informe qu'il fonctionnera pendant les Vacances d'été.  
Il accueille, sur place, aux horaires suivants :

8 h 00 à 17 h 00  
ou de 8 h 00 à 12 h 00

18 h 30 (heure de garderie)  
13 h 30 à 17 h 30

**CANTINE**

Deux possibilités s'offrent à vous :

- déjeuner à la cantine, dans ce cas les inscriptions se font la veille avant 10 heures pour le lendemain (ou le repas vous sera facturé).

**INSCRIPTIONS**

Elles seront reçues à la Mairie de :

8 h 30 à 12 h 00

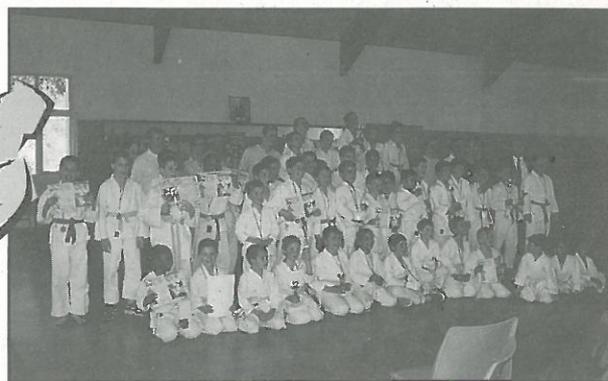
14 h 00 à 17 h 00

au 01 64 32 10 62



## ESL KARATE DO SHOTOKAN

**L**e passage de grade de Ligue 1er & 2ème DAN réunissant 120 Karatékas de tout le département, s'est déroulé le vendredi et samedi à Montereau Fault Yonne au gymnase Jean Allasseur. Quatre vingts clubs du 77 étaient représentés, soit 120 karatékas désireux d'obtenir ce grade tant convoité...



coupe du Samouraï 12 mai dernier.

### Les résultats de notre Club :

Ont obtenus le 1er DAN messieurs Jacques FUCH, Alain ANDRESS, Jean LEFEVRE. Pour les deux derniers, c'était leur premier passage ! Résultat très prometteur, puisqu'en effet ce sont les 14, 15 & 16 ème Ceinture Noire du Club. Gageons que les huit en préparation suivront leur aînés ! Un pot où le champagne coulera à flot (avec modération) ! sera organisé au sein de notre Hombu Dojo de St Germain Laval (Dojo principal).

La Présidente, le Professeur ainsi que tous les membres du Club leur font part de leurs vives félicitations.

La 7ème coupe du Samouraï s'est déroulée le samedi 12 mai à la salle polyvalente 150 papas et mamans étaient là pour aduler leur enfant en démonstration " kata " et combats. Monsieur Martinez, adjoint au Maire chargé des Sports était de la partie, et c'est avec intérêt qu'il a découvert ces bambins travailler avec autant de sérieux et de concentration ! De nombreuses médailles et coupes furent remises à la fin de l'après-midi, un goûter clôtura cette manifestation annuelle. Rendez-vous est pris pour la saison prochaine !!

RESULTATS Championnats ligue 77 à Dammarie les Lys : 80 clubs 2000 licenciés ; 150 participants poussins, pupilles, benjamins

### Sur les 12 présentés, les médaillés :

1er	LABORIE Thomas poussin	- 40 kg
2ème	MAIZIERE Florian Pupille	- 48 kg
3ème	BONALUQUE Alexandre pupille	- 44 kg
3ème	THIBOUVILLE Kevin	- 48 kg
3ème	GAUDICHON Kevin	- 36 kg
3ème	DICCHIARA Adrien	- 40kg
3ème	MURIL Steven	- 44 kg

Félicitations à tous de la Présidente des membres de l'équipe dirigeante ; le Prof est aux anges mais serein...

RENSEIGNEMENTS : 06 13 47 77 21 ou Mairie

La Présidente

Le 21 mai 2000, se sont déroulés les Championnats combats de Ligue Seine et Marne à Dammarie les Lys. Sur 300 participants, poussins, pupilles, benjamins nos quinze représentants de l'E.S.L. se sont très bien comportés.

### Les résultats :

Premier, équipe poussins : Da Silva G, Viratelle A, Gaudichon K.  
Individuels : Da Silva G 3ème pupille, Divhara A., 4ème.

#### Poussins

- 1er Thibouville Kevin
- 3ème Fenouillet Hugo
- 3ème Viratelle Anthony
- 3ème Maizière Florian

#### Pupilles

- 1er Bonaluque Alexandre

#### Benjamins

- 1ère Moreau Elodie
- 3ème Dichiaro Anthony

Ces résultats sont très satisfaisants, avec la participation des plus grands clubs de Meaux, Melun, Fontainebleau, Coulommiers, Nemours, Lagny etc... St Germain Laval se classe parmi les grands de Seine et Marne. Deux compétitions sont annoncées :

1. Champagne le 3 juin : inter-club combats
2. Coulommiers le 8 juin : inter-clubs katas.

Gageons que ces réussites seront au rendez-vous également !

En juin, le Pique-nique/stage au bord de l'eau, réunissant les trois clubs de l'Entente Karatédo.

## CESAL JUDO

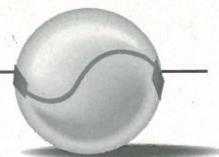
**La section Judo de Saint-Germain-Laval se porte bien avec ses 110 licenciés de tous âges.**

Le CESAL se poste à la seconde place des sections sportives de la commune derrière le football. La saison se termine pour les uns avec la préparation de la remise des grades pour les jeunes et l'assemblée générale pour les moins jeunes.

Mais il reste quand même pas mal à faire pour les compétiteurs : compétitions amicales pour les pré-poussins(es), poussins(es), minimes et cadets(tes), les Championnats de Seine et Marne benjamins(es) au Mée les 2 et 3 juin et la participation du professeur T. Pignoux aux qualifications du Championnat de France, sans résultats, mais il faut savoir s'incliner quand il le faut et en tirer les conclusions : le travail et encore le travail.

La remise des Grades et l'assemblée Générale auront lieu le vendredi 15 juin 2001 au Dojo de Courbeton à partir de 18h30.





## ESL TENNIS

Les inscriptions pour la saison 2001 ont eu lieu le samedi 26 mai 2001 au club-house du stade de Pontville.

### TARIFS :

Adulte	300 F
Couple	500 F
Jeunes (-18 ans)	150 F
Et étudiants	

Caution pour badge et clef 50 F

En cas de besoin, il est possible que quelques badges et clefs soient déposés à la Mairie.  
Se renseigner

### Composition du nouveau bureau :

Président	Manfred Beirer Tel 01 64 32 42 28
Vice-Président	Daniel de Saint Loup
Trésorier	Norbert Lopez
Membres	Marie France Lopez Jean-Claude Martinez

Le club fonctionnera et les clefs des courts ont été changées (4389 F) et nous espérons que toutes les personnes qui joueront paieront leur cotisation.

Toutes les personnes intéressées par une adhésion au club sont priées de contacter le président.

Le Président.

## A.C.S.G. SAINT GERMAIN LAVAL

### YOGA - RELAXATION

LES MARDIS SCOLAIRES 18 h 30

Ecole Maternelle " les Mûriers "  
St Pierre-9 rue de l'Ancienne Eglise

Renseignements au : 01.64.32.60.58

## E.S.L. FOOTBALL

L'assemblée générale aura lieu le samedi 16 juin 2001 à 17 heures au Club House du Stade de Pontville.

## E.S.L. ATELIERS ARTS PLATIQUES

Notre exposition aura lieu les 15 et 16 SEPTEMBRE 2001 à la Salle L'OREE DE LA BASSEE.

Cette manifestation permet de voir le travail effectué pendant l'année par les enfants et les adultes.  
C'est l'occasion de rencontrer le professeur, Edith MARAVAL, pour avoir toute information utile ainsi que de s'inscrire pour les cours de l'année 2001-2002.

Si vous êtes intéressés, pensez à réserver ces dates.

# Le Club de l'Age d'Or de Saint-Germain-Laval

Le Club de l'Age d'Or est ouvert à tous les Seniors à partir de 50 ans et a pour principal objectif de rassembler ses membres pour des sorties, voyages, manifestations, etc...

Le Bureau 2001 a voulu non seulement assurer une sortie d'une journée par mois mais aussi des demi-journées aux environs de Montereau pour assister au récital de Nicoletta entre autre et ce grâce au prêt du mini-bus de la commune, (d'autres petites sorties sont en préparation en ce moment).

- Janvier - A commencé par la traditionnelle galette des rois offerte par le club.
- Février - Relais du miel à Montargis : repas animé et dansant
- Mars - Spectacle Holiday on Ice au Zenith
- Avril - Musée de la carte et visite des Crayères à Issy les Moulineaux
- Mai - Promenade en petit train et visite du parc floral d'Orléans la source
- Juin - Visite du Château de Chantilly et de l'Abbaye de Chaâlès.

Octobre le séjour annuel, cette année ce sera la Costa brava pour 10 jours (1500 francs) pension complète.  
Toutes ces sorties sont organisées par le bureau du Club, les déplacements sont effectués en car «grand tourisme», et les repas de qualité, les prix se situent entre 140 et 200 francs tout compris.

Le foyer du Club se situe à l'école du Petit Buisson et ouvre ses portes tous les mercredis après midi pour des réunions où règne la convivialité et la bonne humeur, des jeux de société, etc. et fêter ponctuellement les anniversaires et fêtes calendaires.

*Si vous désirez devenir vous aussi membre du CLUB DE L'AGE D'OR, renvoyez ce bon ci-dessous.*

**Pour tous enseignements téléphonez au 01 60 96 25 02**



### JE DÉSIRE ÊTRE MEMBRE DU CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT GERMAIN LAVAL

NOM : ..... Prénom.....

Adresse : .....

.....

Ci-joint un chèque de 65,00 F. libellé à Club de l'Age d'Or à retourner à :

Monsieur le Président du Club de l'Age d'Or  
Mairie de Saint-Germain-Laval - 77130 Saint-Germain-Laval



# LE THEATRE " ARC EN CIEL "

## FÊTE DE LA MUSIQUE

SALLE POLYVALENTE  
DE L'ORÉE E LA BASSÉE

Des groupes de jeunes  
orchestres se produiront  
durant la sirée pour célébrer  
la fête de la musique.

**Le THEATRE ARC EN CIEL, est heureux de compter chaque année de nouveaux adhérents et nous serons toujours présents pour les recevoir dans la joie et la bonne humeur ....**

Mais pour pouvoir accueillir tous les enfants intéressés par la découverte du théâtre, nous avons besoin de bénévoles notamment pour aider MALI durant les cours ou encore se charger des décors, participer à l'organisation des représentations, gérer le secrétariat, etc ...

Nous sommes, en deux ans, passés de 7 à 20 enfants (répétitions Préau de l'école de Courbeton)

- un groupe de petits, le mardi de 18h à 19h,
- un groupe de grands, le mardi de 19h à 20h

et nous souhaitons assurer cette progression. Il serait dommage de devoir refuser des enfants ! Alors, venez nous rejoindre !

### RENSEIGNEMENTS : LENORMAND Mali

11, rue des Louvières  
77130 SAINT GERMAIN LAVAL  
Tél 01 60 57 08 73 ou 06 86 91 57 17



1<sup>er</sup> BAL COSTUMÉ (1999)

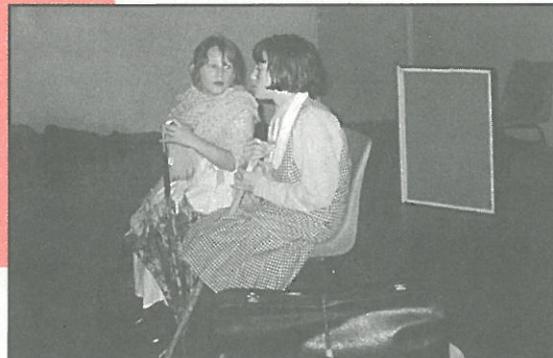


1<sup>er</sup> BAL COSTUMÉ (1999)



LA SOUPE DU CŒUR (2000)

Les infirmières se préparent à donner la soupe  
Virginie, Amandine, Valentin, Sophie.



LES MAMIES (2000)

Lorie, Adeline

## MA JOURNÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par Chloé CHAUMET, député Junior



Pierre Carassus, député, est venu encouragé et soutenir les députés de l'école du Petit Buisson pour leur travail dans le cadre du 8ème Parlement des Enfants

Le matin, nous sommes arrivés à 9h45. Nous sommes rentrés par la cour d'honneur, des tentes y étaient installées. Peu après, les organisateurs ont appelé tous les députés juniors pour les emmener dans les commissions pendant que les accompagnateurs visitaient l'Assemblée Nationale. J'étais dans la Commission des Finances. Nous avons étudié les dix propositions de lois et nous en avons retenu trois.

Les accompagnateurs sont allés dans l'Hémicycle pendant que Raymond Forni, le Président de l'Assemblée Nationale, leur parlait.

A 12 heures, nous sommes allés manger en passant par les appartements de Raymond Forni. Un grand buffet nous attendait. Pendant le repas, nous pouvions avoir un autographe du Président et une photo. Des photographes pouvaient nous prendre en photo avec nos parents.

A 13h15, nous avons fait la photo souvenir avec tous les députés juniors sur les marches du Péristyle. Quand nous sommes rentrés, il y avait la Garde Nationale au garde à vous et les tambours. Ils nous ont emmenés dans l'Hémicycle où nous avons discuté des 3 lois et fait le classement. Pendant ce temps, les accompagnateurs faisaient des tours dans les places publiques.

La proposition qui a été retenue : les enfants qui ont des parents incarcérés peuvent leur rendre visite.

A la fin, il nous ont appelés par circonscription pour retrouver nos parents.

Nous sommes repassé par les tentes où, aux parents, on a donné des prospectus et aux enfants, un goûter et sac à dos avec des documents sur le Parlement des enfants.

## KERMESSE DE L'ÉCOLE DU PETIT BUISSON

Dimanche 20 Mai, l'École du Petit Buisson était en Fête. Devant un public nombreux et attentif, les enfants ont présenté leur spectacle.

Beaucoup de bonne humeur et de rires.

Puis les participants ont joué dans les différents stands et ont apprécié les glaces, les gâteaux, les Hot-dogs.

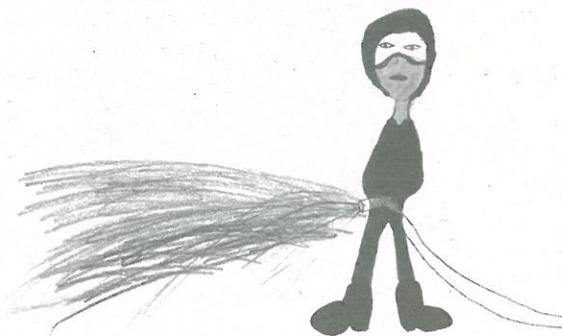
Les élèves et leurs institutrices remercient les parents et les amis de l'École qui ont généreusement contribué au succès de cette fête.

Les élèves.

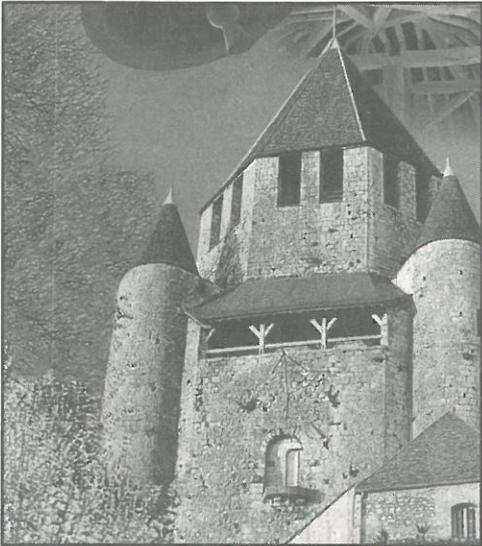
## Au feu les pompiers

Les élèves de la classe de CE1-CE2 du Petit Buisson sont allés visiter le 3 mai, le centre de secours de Montereau. Après être montés dans un camion, nous avons admiré la grande échelle et tenu le grand tuyau.

Jonathan



## Visite à nos correspondants



Le 15 mai dernier, la classe de CE1-CE2 du Petit Buisson, s'est rendu à Provins pour y rencontrer ses correspondants de Saint Loup de Naud. Nous avons participé à une course d'orientation à travers la ville médiévale.

Heureusement, le soleil nous attendait et nous sommes rentrés très contents.

Vany

## Les écoles ont fêté Carnaval

Vendredi 16 mars, bientôt la fin de l'hiver !

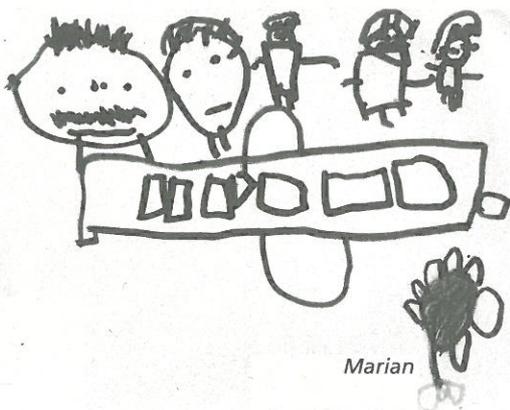
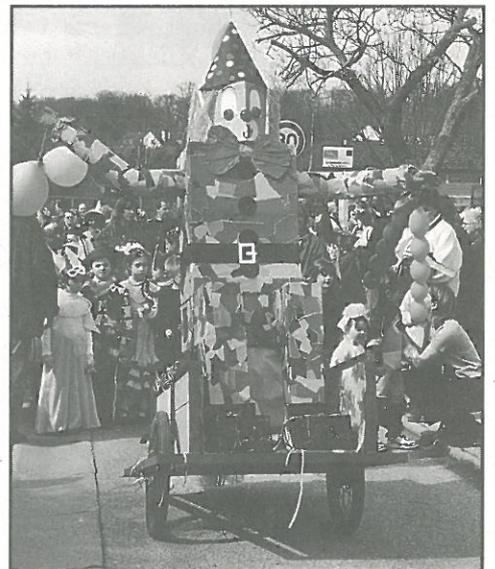
Les enfants des trois écoles du Petit Buisson, de Courbeton et des Mûriers ont fêté Carnaval.

Ils ont défilé déguisés en compagnie des enseignants dans les rues de Courbeton et de la cité Saint Pierre en promenant Monsieur Carnaval.

De nombreux parents les avaient accompagnés ; musique, joie et confettis étaient au rendez-vous. A l'issue du défilé, Monsieur Carnaval a été brûlé comme le veut la tradition.

Au retour à l'école, les enfants ont pu déguster les crêpes, gaufres et gâteaux qu'avaient confectionnés les mamans. Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette fête ainsi qu'à la municipalité et la police nationale du commissariat de Montereau qui ont assuré la sécurité.

Rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux !



le Samedi 16 Juin 2001

## EXPOSITION D'ARTS PLASTIQUES A L'ÉCOLE MATERNELLE «LES MÛRIERS»

Les enfants de l'école maternelle des Mûriers sont heureux de vous inviter à leur Exposition annuelle d'arts plastiques qui aura lieu de 9 heures à 13 heures.

**KERMESSE DE L'ÉCOLE DE COURBETON À PARTIR DE 15 H.**

## CAISSE DES ECOLES

Suite aux élections Municipales, la mise en place du Conseil au sein du Comité de la Caisse des Ecoles, s'est faite le mercredi 2 Mai à 20h30 en Mairie.

Sont désignés :

- *Président : Madame Marie-Claude de Saint-Loup, Maire*
- *Représentant de Madame le Maire à la Président du Comité : Monsieur Marteau Alain*
- *Membres : Madame Boulanger Christiane, Maire-Adjoint, Mesdames Cheval Michèle et Mauplot Simone, conseillères municipales.*

*Les parents membres élus, restent inchangés.*

*Madame Muriel Cette est proposée pour être reconduite dans ses fonctions de représentant de Monsieur le Préfet.*

*Le Comité de la Caisse des Ecoles souhaitent aux élus et aux parents ainsi qu'au corps enseignant, de bonnes vacances d'été et qu'ils nous reviennent en pleine forme pour la rentrée de septembre.*

## GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE (01 64 32 09 02 )

*6h30-19h30 sont les horaires d'ouverture de la garderie (horaires inchangés).*

*L'effectif grandit d'année en année, le bilan est donc positif..*

*Les tarifs, goûter compris, sont dégressifs et le coût des frais de garderie déductible des impôts. La seule condition est que l'enfant soit inscrit dans l'une des trois écoles de la Commune : Maternelle des Mûriers, Élémentaires de Courbeton ou du Petit Buisson.*

## CANTINE MATERNELLE (01 64 32 09 02 )

*11h40 - 13h40*

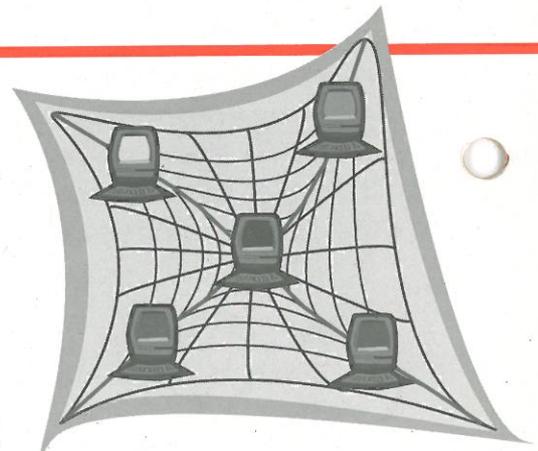
*Le repas composé par une diététicienne est équilibré et livré chaque matin.*

*Seule condition : être scolarisé en maternelle.*

*Pour plus de renseignements, appeler aux heures de garderie au 01 64 32 09 02*

## HTTP:// WWW .

La communication d'aujourd'hui passe par de nouvelles technologies, notamment votre modem via votre ordinateur. Voici quelques sites qui pourront peut-être vous intéressés soit par curiosité soit par besoin ou envie, ... Toutes vos propositions seront les bienvenues, faites-les parvenir en mairie à l'attention de M Husson pour une prochaine parution. Merci de votre collaboration.



Bientôt l'EURO :

Votre Conseil Général 77 en ligne :

La vie de St Exupéry :

Vos démarches officielles :

La géographie et les cartes :

Vive les vacances :

<http://www.euro.gouv.fr>

<http://www.cg77.net>

<http://www.saint-exupery.org>

<http://www.service-public.fr>

<http://www.ign.fr>

<http://gites-de-France.fr>

<http://gite-etape.com>

<http://pour-les-vacances.com>

<http://www.autoroutes.fr>

<http://www.offices-de-tourisme.com>

<http://www.les-campings.com>

plans de villes :

<http://www.ismap.com>

<http://www.mappy.fr>

Des astuces et logiciels :

<http://www.telecharger.com>

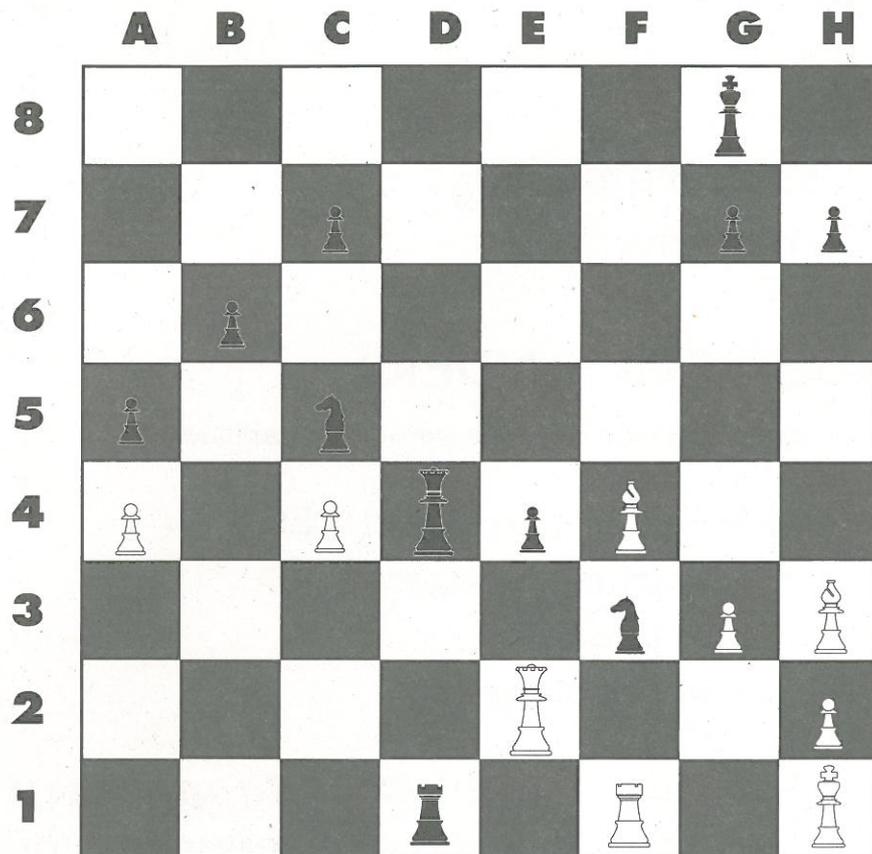
# Le Club d'ECHECS

## «Le Roi Mat»

1, impasse du Haut de Gardeloup  
77130 Saint-Germain-Laval

vous propose une petite séance de réflexion.

**LES NOIRS MATENT EN DEUX COUPS**



*Le club de Saint-Germain-Laval a le plaisir  
de vous donner rendez-vous  
tous les mardis de 18 h à 21 h.*

**RENSEIGNEMENTS : 01 60 57 02 27**

**SOLUTION**

Reine D4 en G1 Echec Tour F1 prend la Reine en G1  
Tour D1 reprend la tour en G1 ECHEC ET MAT  
(1..DG1 + TXG1 TXG1)

J  
e  
u  
x

&

L  
o  
i  
s  
i  
r  
s



**O.D.E.**

## **PARTICULIERS**

Vous madame,  
vous monsieur.

## **POUR VOUS FAIRE AIDER**

par exemple en cas d'absence de votre personnel habituel

**MEME QUELQUES HEURES :**

Dans vos           travaux ménagers  
                          ou de jardinage  
                          ou de bricolage

l'Association **Orientation Développement Emploi,**

située à **La Maison des Services Publics**

(3, rue André Thomas - 77130 Montereau)

possède une véritable expérience et mettra à votre disposition du personnel à votre convenance (2 heures par mois nous suffisent).

**RENSEIGNEZ-VOUS AU : 01 60 57 21 11**

**O.D.E. S'OCCUPE DE TOUT**

La moitié de sa facturation est déductible de vos impôts  
SAUF TRAVAUX DE BRICOLAGE.